

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	28

Vote
UNANIMITE
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 PREFECTURE DE LA SARTHE
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés avant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette. MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-019 Approbation du compte administratif 2025 et affectation des résultats ZAC de la Bourdigalle

Le solde des travaux d'aménagement de la zone a été réalisé pour un montant de 59 500 €. Une avance de DETR à hauteur de 29 700 € a été perçue. La société ENEDIS a également versé la somme de 10 800 € pour la réalisation d'ouvrages pour son compte.

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	152 405.06 €	Recettes	320 050.27 €
Dépenses	383 048.42 €	Dépenses	340 051.42 €
Résultat	- 230 643.36 €	Résultat	- 20 001.15 €
Report de l'exercice précédent	-0.38 €	Report de l'exercice précédent	- 20 050.27 €
Résultat 2025	- 230 643.74 €	Résultat 2025	- 40 051.42 €

L'exercice se solde par :

- un déficit d'investissement de 40 051.42 € ;
- un déficit de fonctionnement de 230 643.74 €.

Il est proposé de reporter :

- en section d'investissement (article 001) le déficit d'investissement constaté au terme de l'exercice soit 40 051.42 € ;
- en section de fonctionnement (article 002) le déficit de fonctionnement constaté au terme de l'exercice soit 230 643.74 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré en l'absence de Monsieur Le Président, le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget de la ZAC de la Bourdigalle.
- **DECIDE** de reporter à l'article 001 le déficit d'investissement constaté au terme de l'exercice soit 40 051.42 €.
- **DECIDE** de reporter à l'article 002 le déficit de fonctionnement constaté au terme de l'exercice soit 230 643.74€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 03/03/2026

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. HERRAUX Denis

